



Communiqué de presse de l'association l'OISIVISTAN, jeudi 20 juillet 2022 : Saisine de la justice contre la mairie de Gérardmer

A la fin du mois d'août 2021, le festival des Cons Finis, porté par notre association « L'Oisivistan », a dû être annulé à la suite de pressions exercées par la mairie de Gérardmer ainsi que la Préfecture des Vosges.

Ce festival devait se tenir au lieu-dit de la salle Cellet, sur le territoire de la ville de Gérardmer. Il était proposé, à un public de tous âges ne devant pas excéder 200 personnes, des représentations de spectacle vivant, des concerts, des temps d'échanges.

En tant que festival indépendant, nos ressources économiques reposaient sur la billetterie et la vente de boissons. Cette dernière nécessitant une autorisation municipale (Autorisation de débit de boisson temporaire), une demande a été déposée auprès de la mairie, en amont des festivités.

À la suite d'une attente de réponse, caractérisée par des convocations répétées à la gendarmerie et des tentatives de rencontre des autorités municipales, l'autorisation nous a été refusée au motif que l'événement présentait un risque de trouble à l'ordre public.

Notre tort ? Avoir programmé un artiste critiquant, dans une chanson humoristique, les dispositifs du projet de loi « Sécurité Globale » visant à l'obligation de flouter les forces de l'ordre filmées en exercice.

Nous estimons que ce refus et les pressions qui l'ont précédé sont d'une gravité non négligeable. D'une part parce que cela repose sur une enquête biaisée et diffamatoire, de l'autre du fait qu'est soulevée la question de la liberté d'expression et de création artistique.

En ce sens, nous nous apprêtons à assigner la mairie de Gérardmer en justice. Nous allons déposer un recours auprès du tribunal administratif de Nancy, ce vendredi 22 juillet.

Nous sommes conscients que notre association n'est pas la première, ni la dernière à faire les frais de ce genre de mesures politiques en marge de la légalité.

En revanche, l'association de l'Oisivistan tient à marquer le coup et créer un précédent, une jurisprudence pour éviter à d'autres structures de se retrouver dans ce cas de figure.

Il est clair que l'impact juridique d'une telle démarche ne peut être complet que si elle a un retentissement médiatique conséquent.

Ainsi, par le biais de ce communiqué de presse, nous vous de diffuser cette information selon laquelle une association culturelle attaque la mairie de Gérardmer en justice.

Bien entendu, nous sommes disponibles pour tout complément d'information, vous trouverez nos contacts en fin de corps de texte.

Nous vous renvoyons aussi vers l'enquête de Rue 89 Strasbourg sur l'affaire :

<https://www.rue89strasbourg.com/a-gerardmer-des-concerts-censures-par-les-autorites-car-taxes-danti-flics-223507>

Contacts :

Mail : Loisivistan@protonmail.com

Bastien Poix : 06 .17 .20.82.25

Benjamin Ousslou : 06.36.94.22.88